

Études techniques et environnementales

Rapport B31 : Diagnostic paysager du projet

Débat public du 3 octobre 2011 au 3 février 2012





Photographies prises depuis la Ligne Paris/Caen/Cherbourg.

Les pays et paysages traversés par la Ligne Nouvelle Paris-Normandie 1-DIAGNOSTIC DU PAYSAGE

PRÉ-ÉTUDES FONCTIONNELLES - ÉTUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

RAPPORT B31

V1C DU 13 SEPTEMBRE 2011

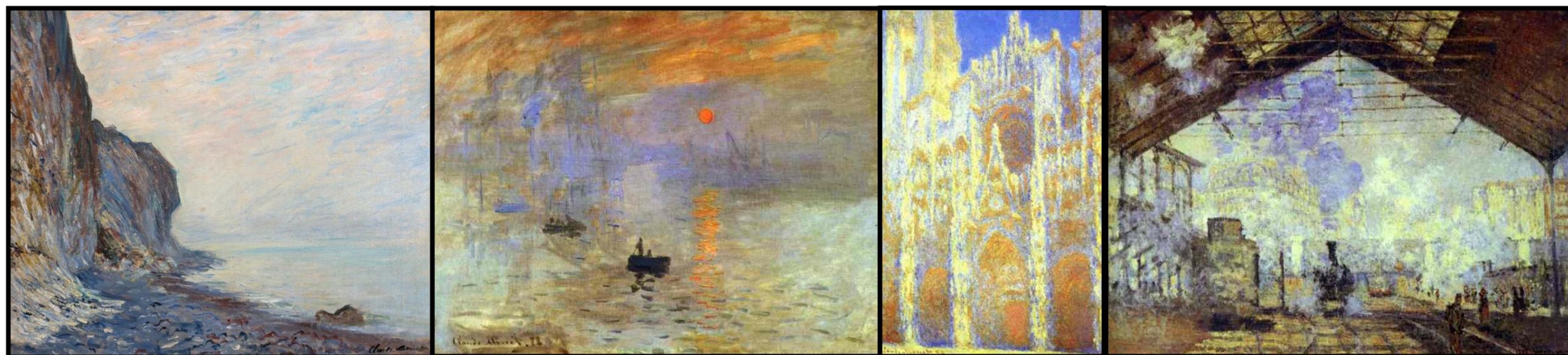
MODIFICATIONS ET MISES À JOUR

Indice d'évolution	Date de version	Modification / commentaires	Faite par
0b	17/06/2011	Première version	Egis
1a	28/07/2011	Mise à jour suite demandes RFF	Egis
1b	05/08/2011	Corrections d'orthographe	Egis
1c	13/09/2011	Mise à jour suite demandes RFF	Egis

APPROBATION

NOM	Titre	Date	Signature
Rédacteur Gaëlle Mayrand	Les pays et paysages traversés par la ligne nouvelle Paris-Normandie 1 DIAGNOSTIC DU PAYSAGE	17/06/2011 28/07/2011 05/08/2011	
Vérificateur Mireille Falque	Les pays et paysages traversés par la ligne nouvelle Paris-Normandie 1 DIAGNOSTIC DU PAYSAGE	13/09/2011	
Approbateur Stéphane Pradon			
Approbateur RFF Corinne Roecklin			

“La procession se déroulait dans le chemin creux ombragé par les grands arbres poussés sur les talus des fermes... Puis on se remit en route sous les pommiers déjà lourds de fruits, à travers l’herbe haute, au milieu des veaux qui regardaient de leurs gros yeux, ... le mufle tendu vers la noce.”
Maupassant, Contes de la Bécasse



Falaise. 1885

Impression soleil levant. 1872

La Cathédrale de Rouen. 1890

La Gare Saint -Lazare. 1877

Série de tableaux de Claude Monet

Celui intitulé «Impression soleil levant» représente le port du Havre au petit matin et a donné son nom au mouvement pictural appelé «Impressionisme.»

SOMMAIRE

0

Objectifs, approche méthodologique et contenu

Page 7

- 0.1 Objectifs
- 0.2 Approche méthodologique
- 0.3 Contenu de l'étude

1

Données générales

Pages 8 à 25

- 1.1 Le paysage et le projet ferroviaire
- 1.2 Géologie
- 1.3 Topographie
- 1.4 Hydrographie
- 1.5 Occupation humaine
- 1.6 Agriculture
- 1.7 Biodiversité
- 1.8 Histoire
- 1.9 Patrimoine

2

Les pays et paysages traversés par la Ligne Nouvelle Paris-Normandie

2.1 Les « Pays » : précisions concernant le regard porté sur la zone d'étude.

Page 29 à 31

2.2 Le pays de la vallée de la Seine

Pages 32 à 45



2.2b Tableau de synthèse des sensibilités pour la vallée de la Seine

Pages 46 à 47

2.3 Les pays de Normandie

Pages 49 à 77



2.3b Tableau de synthèse des sensibilités pour les pays de Normandie

Pages 78 à 79

2.4 Les pays d'Ile-de-France

Pages 81 à 91



2.4b Tableau de synthèse des sensibilités pour les pays d'Ile-de-France

Pages 92 à 93

0 Objectifs, approche méthodologique et contenu

0.1 Objectifs

Ce diagnostic du paysage intervient dans le cadre des études environnementales préalables au débat public du projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN).

Le diagnostic paysager présente une synthèse des grandes unités paysagères à l'échelle du territoire traversé et porte sur les sensibilités liées au passage d'une infrastructure ferroviaire.

La zone étudiée s'étend sur environ 200 km de long pour 100 km de large.

Elle traverse six départements et trois régions:

- Pour la région Ile-de-France : les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise et les Yvelines.
- Pour la région Haute-Normandie : la Seine-Maritime et l'Eure.
- Pour la région de la Basse-Normandie : le Calvados.

Une toute petite partie du département de l'Eure-et-Loir se trouve également dans la zone d'étude mais ne sera pas étudiée en tant que telle.

0.2 Approche méthodologique

Le diagnostic a pour objectif dans un premier temps de présenter les grandes unités paysagères (ou des pays) à l'échelle de la zone d'étude et dans un second temps (et dans un second livrable), les enjeux liés au paysage des options de passage de la ligne nouvelle. Ces documents s'appuient sur des visites de terrain, des lectures d'ouvrages et d'études relatives à la Normandie et l'Ile-de-France et sur les atlas du paysage.

Ce territoire est couvert dans son intégralité par des atlas du paysage. Cependant ils présentent des niveaux de définition variés (liés à la méthodologie employée) et d'ancienneté.

Les atlas définissent les unités paysagères, les structures paysagères et les éléments de paysage (termes définis par la Loi Paysage de 1993) du territoire afin de les hiérarchiser, de les pondérer et de déterminer ce qui font leurs qualités (pas dans le sens « remarquable » mais « spécifique ») et enjeux du paysage passé, présent et futur.

Pour la réalisation de notre étude, nous nous sommes appuyés sur:

- L'atlas de Basse-Normandie paru en 2005, une actualisation est en cours.
- L'atlas de Haute-Normandie qui devrait être achevé courant 2011.
- L'atlas des Yvelines est en cours de réécriture, la première édition datant de 1992.
- L'atlas du Val-d'Oise paru en 2010.
- L'atlas des Hauts-de-Seine n'existe pas.

Les textes, photos, cartes, blocs diagrammes et coupes figurant dans cette étude sont soit des réalisations d'Egis Environnement à partir d'éléments fournis par l'IGN (Scan 100, Scan 25, BD Alti, BD Topo et orthophotographie), et des données de Corine Land Cover, soit d'autres productions et éléments cités dans la bibliographie et en source.

0.3 Contenu de l'étude

Le pôle architecture et paysage d'Egis Environnement s'est attaché à réaliser l'étude la plus complète mais également la plus synthétique possible compte tenu de l'étendue et de la richesse du territoire.

Cette étude sera établie comme un « éclairage » du territoire avec le soin d'en extraire les caractéristiques les plus emblématiques mais non exhaustives. Le paysage est un cadre de vie composé d'un ensemble d'éléments sociologiques et géographiques nés d'une histoire et liés à un avenir que l'on ne peut résumer entièrement dans cette étude à l'échelle d'un si grand territoire.

La convention européenne du paysage entrée en vigueur en France au 1er juillet 2006 et publiée au Journal Officiel le 22 décembre 2006 fixe les engagements et principes de la prise en compte du paysage:

Extrait Chapitre II - Mesures nationales - Article 5 - mesures générales.

Chaque partie s'engage:

- à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;
- à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières visées à l'article 6 ;
- à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage mentionnées à l'alinéa b ci-dessus ;
- à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

L'étude se déroule en deux temps:

- une synthèse des données générales,
- un découpage des grandes entités (pays) qui caractérisent la zone d'étude.

1.1 Le paysage et le projet ferroviaire

Les composantes du paysage

Le paysage est un concept complexe et évolutif. D'ailleurs, la convention européenne du paysage, texte adopté maintenant dans la plupart des pays européens dont la France, propose une définition qui rend compte de sa complexité et de son caractère évolutif : *'Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et humains et de leurs interrelations'*.

Le découpage de cette définition fait ressortir les composantes du paysage, ainsi que l'identification et la description des enjeux d'insertion du projet ferroviaire dans le paysage.

a) La partie de la définition : *'Le paysage désigne une partie du territoire'* rappelle que le paysage possède des composantes physiques, c'est-à-dire les caractéristiques du territoire telles qu'il se présente à nos yeux, de manière objective :

- le relief,
- le réseau hydrographique,
- le couvert végétal,
- la typologie et la répartition de l'habitat et des autres structures ponctuelles,
- les réseaux de transport et de communication.

En ce qui concerne les composantes physiques, les enjeux portent en général sur des problématiques de cohérence et d'harmonie entre un nouvel élément (infrastructure, bâtiments, développement urbain, etc...) et ces composantes.

b) La partie : *'telle que perçue par les populations'* indique que les composantes physiques du territoire sont perçues au travers le filtre subjectif de notre regard. Le paysage doit donc s'étudier au travers de l'analyse des composantes visuelles telles que :

- les lieux ou itinéraires d'observation des paysages (habitations, belvédères, routes, sentiers de randonnées, etc.),
- les bassins visuels,
- les relations de co-visibilité et d'intervisibilité.

Doivent être également prises en compte les composantes subjectives du regard des populations :

- les références culturelles, les représentations, les interprétations historiques et références collectives forgeant le jugement que les populations portent sur la valeur du paysage (évolution de la représentation de l'espace dans la peinture, description littéraire des paysages, enquêtes d'opinion, entrevues individuelles des personnes ou groupes de personnes concernés, description des guides touristiques ou de promotion d'un territoire, etc.).

c) Il faut, par ailleurs, noter que la réglementation protégeant des lieux pour leurs caractéristiques paysagères remarquables (parcs naturels régionaux, sites classés et inscrits, règlements d'urba-

nisme, etc.) reflète un consensus sociétal sur la valeur accordée aux paysages d'un territoire. Cependant cette réglementation ne peut être la seule référence en termes de «qualité des paysages», car elle l'est au détriment de ceux qui ne sont pas protégés et dont la «qualité» est tout aussi remarquable.

Pour les composantes visuelles, les enjeux portent en général sur la configuration des espaces, sur les types de vue, ainsi que sur le nombre et le profil des observateurs concernés (résidents permanents, néo-ruraux, villégiateurs, touristes, etc.).

Pour les composantes subjectives, les enjeux portent en général sur l'adéquation du projet avec la valeur accordée aux paysages.

d) Enfin, la partie : *'dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et humains et de leurs interrelations'*, souligne le fait que le paysage est en perpétuelle évolution. Tout projet d'infrastructure vient s'insérer dans des paysages dont l'aspect, le caractère et la valeur évoluent. Les enjeux portent alors sur la capacité d'un nouvel élément à venir s'insérer en cohérence avec cette évolution.

Le diagnostic du paysage de la zone d'étude se décompose en trois éléments:

- **Des données générales présentant une partie des composantes qui constituent le paysage de ce territoire à l'échelle de toute la zone d'étude.**
- **Le découpage des entités par «pays» (ou régions naturelles) permet de couvrir l'intégralité de la zone d'étude, tout en offrant un éclairage synthétique sur la richesse du paysage et de ses composantes, à une échelle plus fine. Ce découpage est justifié en page 27.**
- **Un tableau synthétisant les sensibilités qui concernent ces pays, au regard de l'arrivée d'une infrastructure ferroviaire, complète ce diagnostic.**

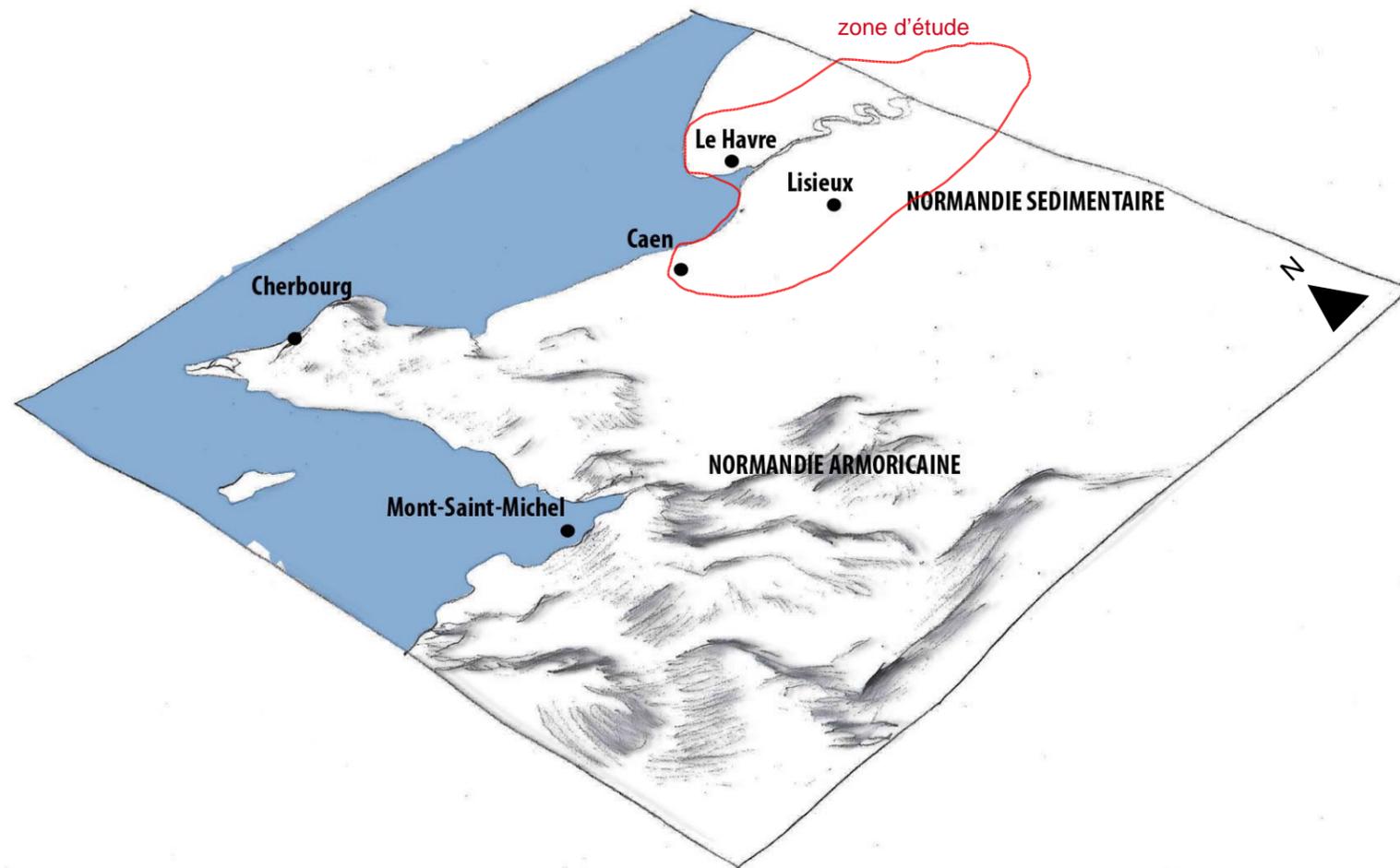


LA REGION ILE-DE-FRANCE
 La région Ile-de-France réunit autour de la capitale Paris; les départements des Hauts-de-Seine (92), du Val-de-Marne (94) de la Seine-Saint-Denis (93), des Yvelines (78), de l'Essonne (91), du Val-d'Oise (95), et de la Seine-et-Marne (77). L'Ile-de-France est la région la plus peuplée de France avec près de 19 % de la population française.
 La zone d'étude couvre environ 30% de la région Ile-de-France et ne couvre que l'ouest parisien (Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise et Yvelines).
 Source: CETE Normandie Centre

**REGION BASSE-NORMANDIE
 CALVADOS (14)**
 Le département du Calvados est organisé autour de sa préfecture Caen et de trois sous-préfectures Bayeux, Lisieux et Vire. La zone d'étude couvre environ 40% du département.

**REGION HAUTE-NORMANDIE
 SEINE-MARITIME (76)**
 Le département de la Seine-Maritime accueille la préfecture régionale (Rouen) et deux sous-préfectures (le Havre, Dieppe). La zone d'étude couvre environ 30% du département.
EURE (27)
 Le département de l'Eure s'est organisé autour de sa préfecture Évreux et de deux sous-préfectures les Andelys et Bernay. La zone d'étude couvre environ 65% du département.

Légende		Hydrographie
	Zone d'étude	
	Limite départementale	
	Limite régionale	
	Préfecture et sous-préfecture	Région
	Axe de transport Voie ferrée	
	Axe routier principal Autoroute	
	Nationale	
		Basse Normandie
		Haute Normandie
		Ile de France



Croquis des deux normandies géologiques. Source: Gallimard.

La Normandie a deux visages : la Normandie sédimentaire qui est constituée d'un socle crayeux et la Normandie armoricaine qui, telle la Bretagne, laisse apparaître un socle de roches très anciennes.

Ces roches anciennes, sont les vestiges d'une ancienne chaîne de montagnes érodée. Ce socle a été recouvert par la suite par des sédiments qui vont donner le bassin parisien, et qui affleure encore à l'ouest de la région (les falaises normandes du Havre à Dieppe par exemple).

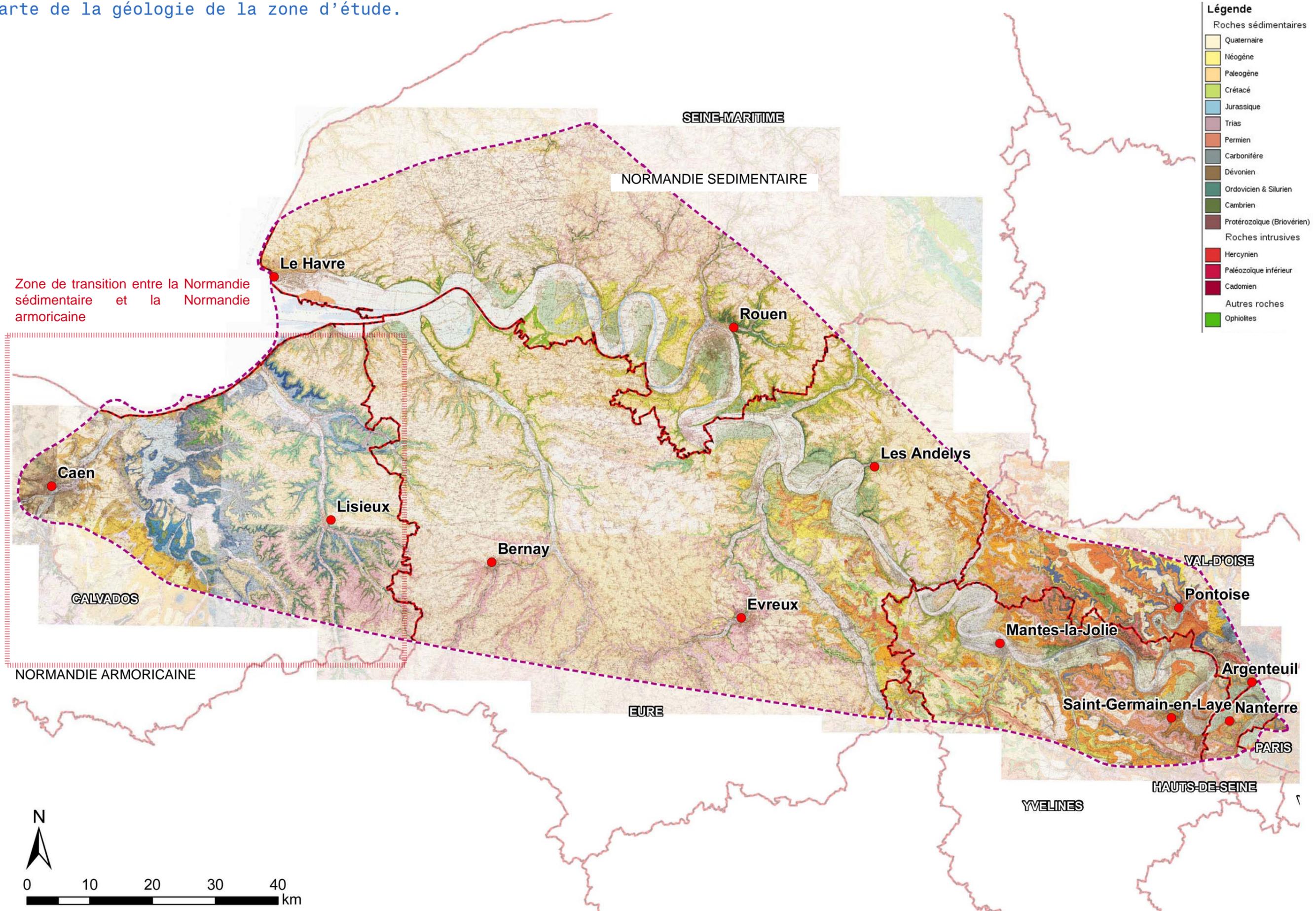
C'est au cours de l'ère secondaire et ses périodes de grandes invasions marines que s'est constitué le socle crayeux de la Normandie sédimentaire. Durant l'ère tertiaire, les ébranlements du socle ancien liés au plissement des Alpes, se sont répercutés dans la couverture sédimentaire crayeuse où de vastes ondulations orientées sud-est/nord-ouest se dessinèrent (voir chapitre topographie).

C'est durant des périodes de climat plus chaud que se formera une pellicule d'argile à silex (principalement perceptible dans la zone de transition de la plaine de Caen et des environs de Lisieux). C'est cette spécificité géologique et la mosaïque de « pays » qui ont constitué toute la richesse des paysages .

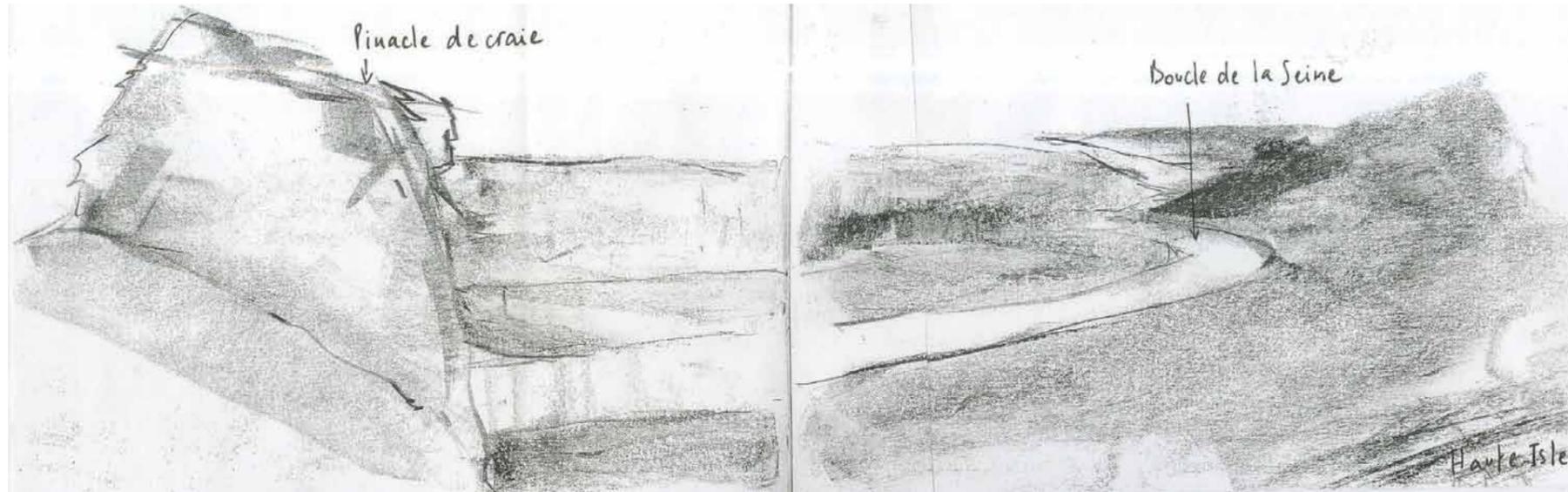
Concernant la zone d'étude:

- La plus grande partie de la zone d'étude se trouve sur ce vaste plateau crayeux de la Normandie sédimentaire, sorte de «gouttière» dont le collecteur serait la Seine.
- La Normandie armoricaine et la Normandie sédimentaire forment une zone de transition au niveau de la plaine de Caen et les environs de Lisieux.

Carte de la géologie de la zone d'étude.



1.3 Topographie



Croquis des boucles de la Seine. Source: G.Mayrand.



Les vallonnements du pays d'Auge rencontrent le mer tout le long du littoral de Cabourg à Deauville.



Maison troglodyte dans le plateau crayeux près de la Roche-Guyon.

La zone d'étude recèle de paysages très variés. En quelques centaines de millions d'années, la Terre a bougé, des poussées diverses (notamment les Alpes) ont créé des plissements et des failles que l'érosion a nivelé. Le fleuve et ses rivières adjacentes ont contribué, ainsi que quelques petits fleuves côtiers (comme l'Orne, la Dives et la Touques) à profondément entailler le plateau sédimentaire.

La vallée de la Seine se présente comme une vaste cuvette légèrement inclinée vers le centre, où coule le fleuve. Durant des millénaires, les diverses déambulations du fleuve et en particulier la vitesse à laquelle il a «attaqué» le plateau sédimentaire ont donné de vastes méandres (ou boucles). Les reliefs sont en général peu accentués: l'altitude moyenne est de 160 m.

Les paysages varient en fonction du sous-sol. Ainsi les roches imperméables forment un paysage vallonné (environs de Lisieux), parcouru d'innombrables rivières (chevelu hydrographique), organisé en bocages où les prairies et les champs sont entourés de talus boisés.

Le plateau crayeux forme sur le littoral les grandes falaises de la Haute-Normandie bordées de plages de galets (hors de la zone d'étude), tandis qu'à l'intérieur des terres, c'est le vaste plateau agricole ou boisé du Havre à l'Île-de-France dans lequel serpente la Seine.

Source : DREAL

Carte de la topographie de la zone d'étude.

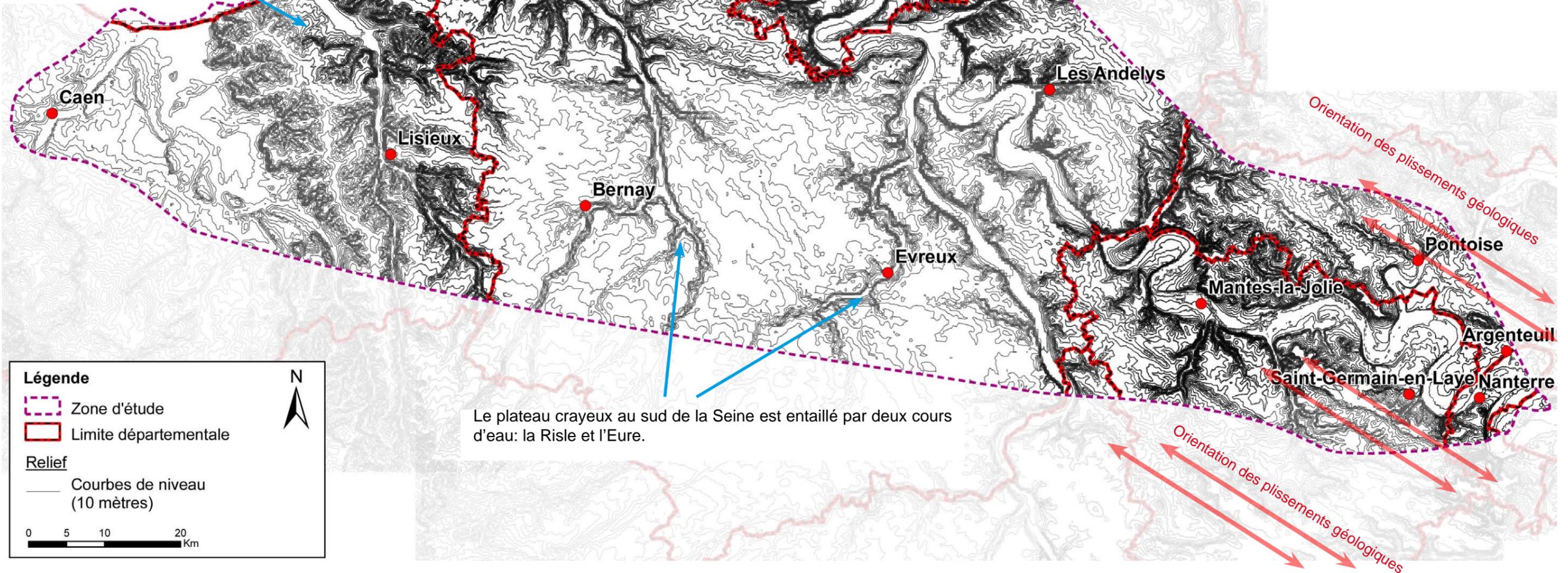
La plaine de Caen et les environs de Lisieux sont à la limite d'une couche géologique plus ancienne et moins poreuse que la craie. On a donc un chevelu hydrographique plus important qui a dessiné de nombreux vallonnements.

Le plateau crayeux plonge de manière abrupte dans la Manche.

Plusieurs petites rivières adjacentes à la Seine entaillent les rebords du plateau crayeux au nord de la Seine.

La Seine dessinée par ses méandres aux rives concaves abruptes (attaquées plus fortement par l'érosion) et aux rives convexes à pente plus faible.

Le plateau crayeux au sud de la Seine est entaillé par deux cours d'eau: la Risle et l'Eure.



1.4 Hydrographie



Méandre de la Seine à proximité d' Elbeuf.



Méandre de la Seine à proximité de La Roche Guyon.



Méandre de la Seine à proximité des Andelys.

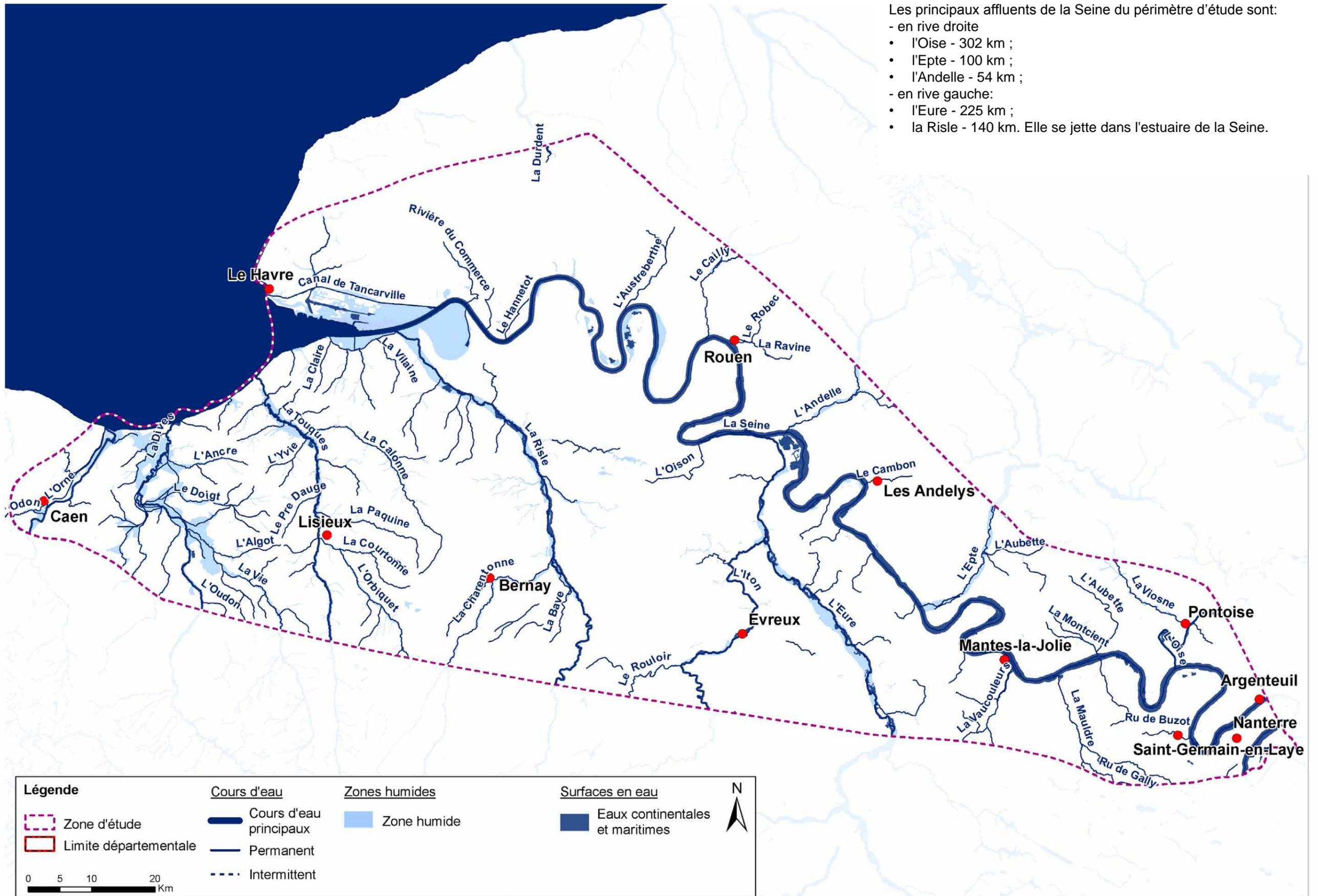
A l'échelle de la zone d'étude, on peut distinguer six types hydrographiques:

- la Seine de Paris à son estuaire (au niveau du Havre) est navigable,
- l'Oise est également navigable jusqu'à sa confluence avec la Seine à Conflans-Saint-Honorine,
- les rivières de la Risle et de l'Eure qui entaillent le plateau crayeux en rive gauche de la Seine,
- les petites vallées affluentes de la Seine en rive droite (comme l'Epte, l'Andelle etc) qui entaillent le rebord de plateau sédimentaire,
- le chevelu hydrographique des vallées de la Touques, de la Dives et de l'Orne qui traduit un sous-sol moins poreux,
- les valleuses (hors du périmètre d'études mais néanmoins notables) qui sont de petits fleuves côtiers qui entaillent les falaises vertigineuses du plateau crayeux, se jetant dans la Manche.

La Normandie constitue le troisième complexe portuaire européen et le premier complexe portuaire français avec cinq ports, dont les deux grands ports internationaux du Havre et de Rouen.

La Seine est longue de 777 kilomètres, coule à travers le Bassin parisien et arrose Paris, Rouen et Le Havre. Sa source se situe sur le plateau de Langres en Haute-Marne. La faible déclivité de la vallée de la Seine, a causé la formation de multiples et profonds méandres. C'est une voie navigable très importante: 13 millions de tonnes de marchandises transitent sur la Seine entre Le Havre et la région parisienne. De ce fait, deux des plus importants ports fluviaux de France s'y trouvent : Paris (port de Gennevilliers) et Rouen (également important port maritime), on peut également noter un autre port fluvial notable celui de Limay-Porcheville (agglomération de Mantes-la-Jolie).

Carte de l'hydrographie de la zone d'étude.



Les principaux affluents de la Seine du périmètre d'étude sont:

- en rive droite
 - l'Oise - 302 km ;
 - l'Epte - 100 km ;
 - l'Andelle - 54 km ;
- en rive gauche:
 - l'Eure - 225 km ;
 - la Risle - 140 km. Elle se jette dans l'estuaire de la Seine.

1.5 Occupation humaine



Autoroute A13 au niveau de Porcheville. Source: A.Grumbach/EPAMSA.

Les principales agglomérations de la zone d'étude sont:

- Paris, Rouen, Le Havre et Mantes-la-Jolie reliées par la Seine.
- Caen, Evreux, Lisieux et Bernay dans la partie de l'aire d'étude.
- la ville nouvelle de Cergy-Pontoise où coule l'Oise.

La zone d'étude présente un réseau routier dense qui maille tout son territoire. Ce maillage a été renforcé par la construction des ponts de Tancarville, de Normandie et Gustave-Flaubert à Rouen. Des autoroutes relient Rouen, Le Havre et Caen entre elles et également à Paris, Lille, Rennes ou Angers ainsi qu'au reste du réseau autoroutier européen.

La Normandie est desservie par quatre voies ferrées nationales :

- Paris - Rouen - Le Havre
- Paris - Caen - Cherbourg,
- Paris - Argentan - Granville
- Caen - Le Mans - Tours.

Plusieurs voies ferrées régionales existent également.

De nombreuses industries sont implantées le long de la vallée de la Seine, automobile (Poissy, Flins...), pétrochimie (Port-Jérôme, Notre-Dame-de-Gravenchon, Petit-Couronne), centrales thermiques (Porcheville).

La plus importante densité de population (770 hab/km²) se retrouve dans l'aire urbaine de Paris. A l'échelle des zones d'emploi, les densités les plus importantes (plus de 1 000 hab/km²) se retrouvent sur les zones d'emploi de Paris.

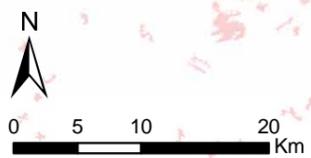
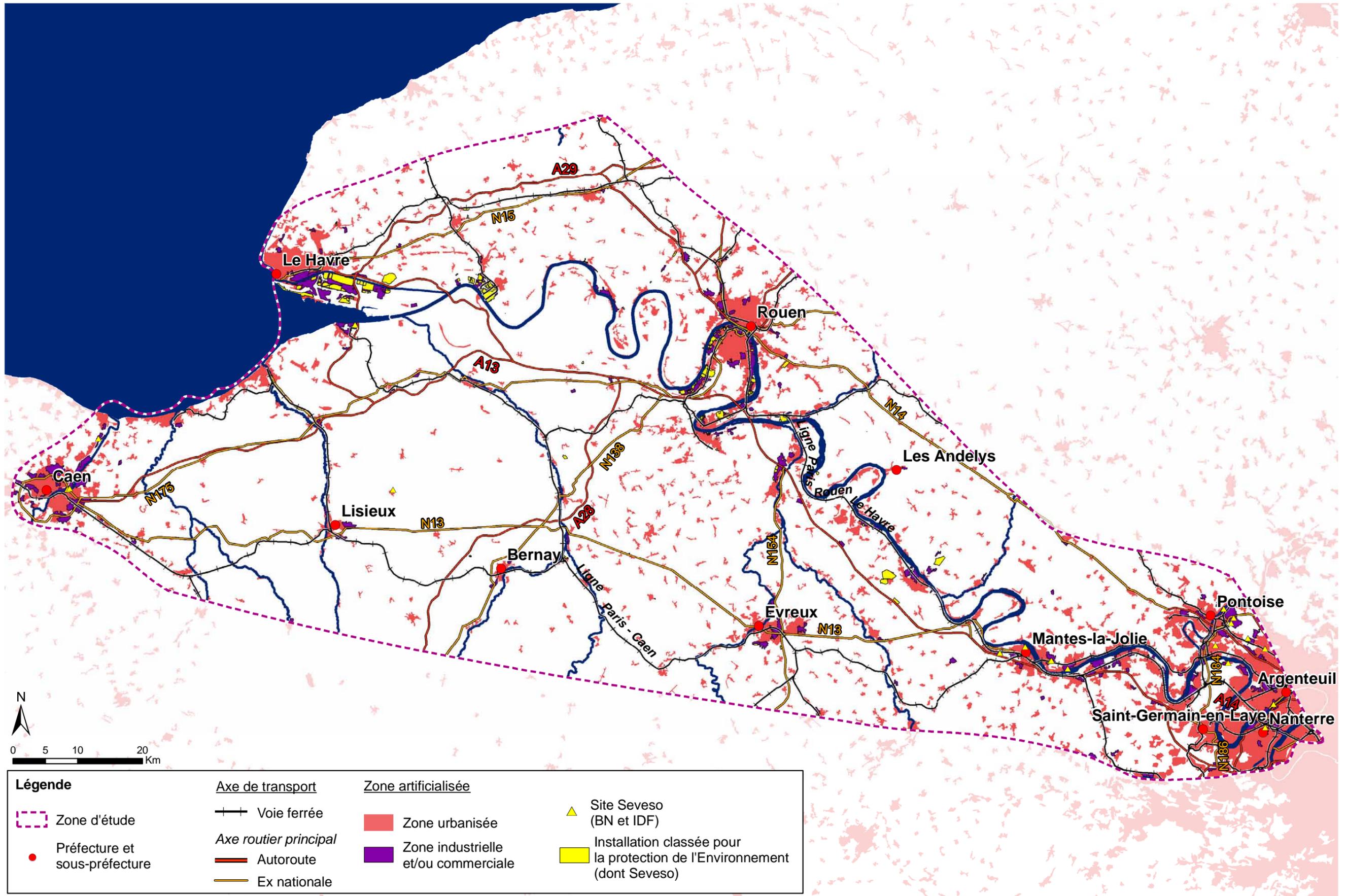
En dehors de la région Ile de France, les densités sont évidemment moindres mais restent élevées, notamment dans la partie ouest de la Seine-Maritime (entre 350 et 500 hab/km). Sur les aires urbaines constituées autour des trois villes normandes principales que sont le Havre, Caen et Rouen, les densités sont particulièrement importantes sur les deux territoires haut-normands (230 hab/km² pour Rouen et 294 hab/km² pour le Havre), la zone d'emploi de Caen apparaissant comme relativement peu dense (142 hab/km²).

Source: CETE Normandie Centre



Les Arcades de Mirville, voie ferrée Paris/Le Havre pont construit en 1844 par Newmann en brique rouge, 524 m par 32 m de haut. Source: wikipedia.

Carte de l'occupation humaine de la zone d'étude.



Légende			
	<u>Axe de transport</u>	<u>Zone artificialisée</u>	
	Voie ferrée	Zone urbanisée	Site Seveso (BN et IDF)
	<u>Axe routier principal</u>	Zone industrielle et/ou commerciale	
	Autoroute		Installation classée pour la protection de l'Environnement (dont Seveso)
	Ex nationale		

1.6 Agriculture



Différentes typologies agricoles présentes en Normandie. Source: CG Haute Normandie

La zone d'étude dispose d'une importante diversité de territoires agricoles. Dans les terres, alternent des régions bocagères plus ou moins vallonnées, essentiellement consacrées à l'élevage, et des régions de plaines ou plateaux, orientées vers les grandes cultures et la sylviculture (forêts de chênes, de hêtres ou de pins sylvestres).

En Normandie, 73 % de la surface régionale ont une vocation agricole. En Basse-Normandie, terre de prédilection pour l'élevage bovin, les surfaces en herbe sont prédominantes. La Haute-Normandie est davantage orientée vers les grandes cultures, notamment dans le département de l'Eure.

Les plateaux de l'Île-de-France sont eux aussi à dominante de grandes cultures, et l'ouest parisien, où coule la Seine, a permis le maraîchage en fond de vallée et les cultures de vergers ou vignes sur les coteaux.

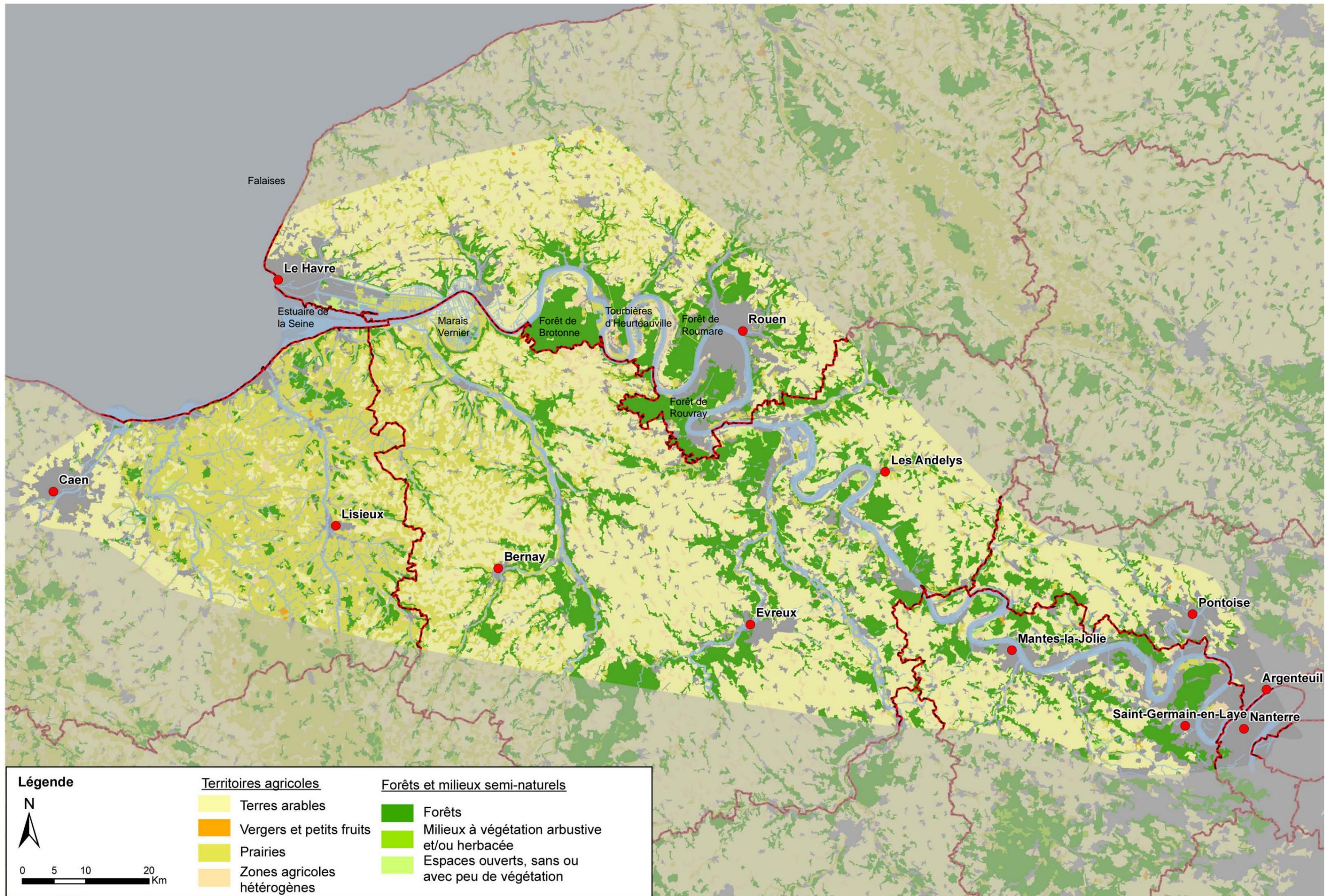
A l'échelle de la zone d'étude, on peut distinguer six typologies agricoles:

- le bocage (utilisé avec du pâturage et de l'élevage équin) essentiellement dans le pays d'Auge,
- les grandes cultures céréalières de plateau (l'essentiel du département de l'Eure, du Vexin normand et du Vexin français),
- les grandes cultures céréalières et les grandes propriétés appelés clos-masures du pays cauchois,
- le maraîchage, les grandes cultures de maïs et le pâturage, dans la vallée de la Seine entre le Havre et Vernon (et dans une moindre mesure les petites vallées de la Risle et de l'Eure),
- la sylviculture au sud de l'Eure dans le pays d'Ouche,
- l'agriculture périurbaine à proximité des zones urbaines denses dans la vallée de la Seine (coteaux et fond de vallée) et sur les plateaux de l'Île-de-France.



Différents «portraits animaliers» de Normandie.

Carte de l'agriculture de la zone d'étude.



La zone étudiée présente une diversité biologique remarquable, révélée par les divers inventaires, sur les milieux riches comme le littoral, les havres et estuaires, les massifs boisés, les pelouses calcicoles et silicoles, les terrasses alluviales, les coteaux calcaires, les tourbières, les fleuves, rivières et zones humides. Le milieu naturel présente en général une haute productivité végétale et de grandes capacités de reconquête, en particulier en ce qui concerne les vasières et marais intérieurs. La diversité biologique du milieu marin est très élevée, notamment dans les larges estrans des havres et estuaires. Il est à noter que l'évolution de l'agriculture de ces cinquante dernières années a entraîné une réduction importante des surfaces en herbe et du bocage et donc de la biodiversité.

Différentes dispositions de protection des espaces et des espèces ont été mises en application:

- Les réseaux Natura 2000,
- Les réserves naturelles,
- Les parcs naturels régionaux (PNR des Boucles de Seine Normandie et du Vexin Français),
- Les forêts de protection,
- Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope,
- Les espaces naturels sensibles (ENS),
- Les espaces remarquables du littoral,
- Les réserves de chasse et de pêche,
- zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF),
- Le zonage issu de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP),
- Les trames verte et bleue.

La particularité de l'Ile-de-France, fait que l'on retrouve également beaucoup de ces espaces écologiques remarquables et/ou préservés mais à des échelles différentes (plus petites). A noter qu'il existe dans la zone d'étude, plusieurs périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) dont l'acquisition et la gestion reviennent à la Région.

Source : DREAL

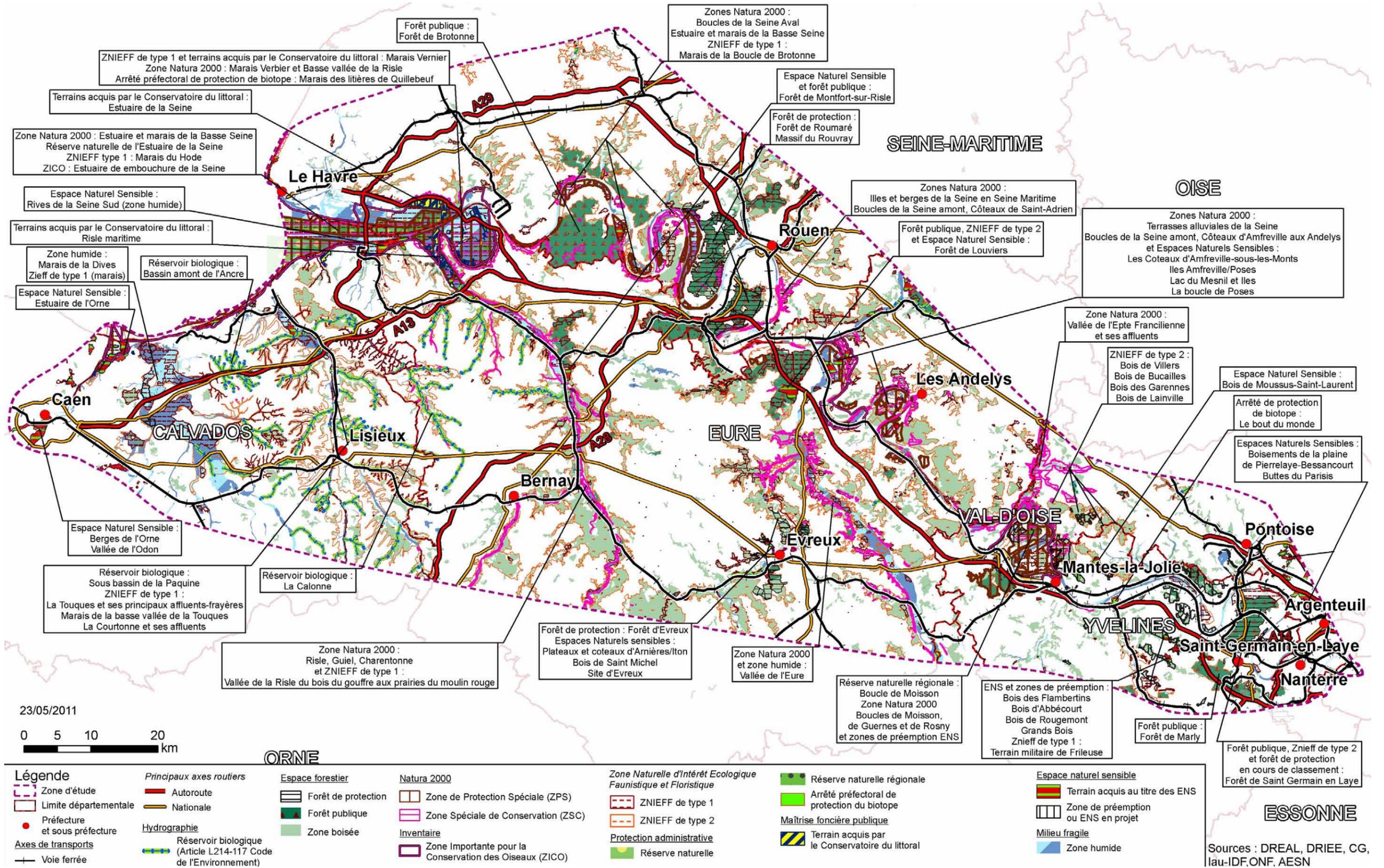
Les rivières, et plus particulièrement la Seine, ont donné naissance à d'importants dépôts alluvionnaires, souvent disposés en terrasses recouvertes de vastes forêts (Brotonne, Roumare, Rouvray, etc...), autre caractéristique du paysage régional.

À côté des formations herbeuses et des cultures, qui occupent la plus grande partie du territoire, et des forêts, plusieurs espaces méritent une attention particulière :

- Le littoral et les falaises les plus célèbres d'Europe,
- L'estuaire de la Seine, riche de milieux exceptionnels : grandes vasières, marais, roselières, végétaux halophiles,
- Le marais Vernier, un ancien méandre de la Seine, riche en tourbières,
- La tourbière d'Heurteauville, près de Jumièges, dotée de plantes rares (fougères géantes...).

Source : Région Haute-Normandie

Carte de la biodiversité de la zone d'étude.



1.8 Histoire

Histoire de la Normandie

Les Vikings

Par le traité de Saint-Clair-Sur-Epte, en 911, le roi carolingien Charles le Simple cède le territoire s'étendant entre l'Epte et la Manche au chef Viking Rollon. Ce territoire devient la Normandie: la terre des hommes du Nord.

L'apogée Normand (911-1204)

Les descendants de Rollon, les ducs de Normandie construisent un état puissant et prospère. En 1066, le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant s'empare du trône de l'Angleterre .

La Chute du Duché (1204)

Le Roi de France Philippe Auguste retire la Normandie au Roi d'Angleterre Jean Sans Terre.

Château Gaillard, verrou du Duché, tombe après six mois de siège. La Normandie réintègre le royaume de France.

L'intégration française

Au XIIIème siècle, la paix assure la prospérité des campagnes et le développement des villes.

Les anglais reviennent

Durant la Guerre de Cent Ans, la Normandie est un enjeu entre le Roi d'Angleterre et le Roi de France. Pendant environ trente ans, les Anglais occupent la province (sauf le Mont Saint-Michel). Jeanne d'Arc est brûlée à Rouen.

La Révolution française

L'ancien duché est divisé en cinq départements: la Seine inférieure, l'Eure, le Calvados, l'Orne et la Manche.

La Normandie du XIXème siècle

Les campagnes s'orientent de plus en plus vers l'élevage bovin et la production laitière. Le bocage, caractérisé par son paysage d'herbages, de haies et de pommiers s'étend. Les villes s'industrialisent et le littoral voit la naissance des premières stations balnéaires (Deauville, Cabourg, Dieppe, Etretat...) et attirent les peintres impressionnistes.

La seconde guerre mondiale

Si les combats de la première guerre mondiale épargnent la Normandie, elle est au coeur du dénouement de la seconde guerre mondiale avec le débarquement des alliés sur les plages en juin 1944. La Normandie subira de lourdes pertes civiles et de nombreuses villes seront détruites (Le Havre, Saint Lô, Lisieux...) La reconstruction s'engage. En 2005, le centre ville du Havre reconstruit devient patrimoine mondiale de l'Unesco.

Source: www.histoire-normandie.com



La Seine aux Andelys. Source: CG Haute Normandie.



Centre ville du Havre.



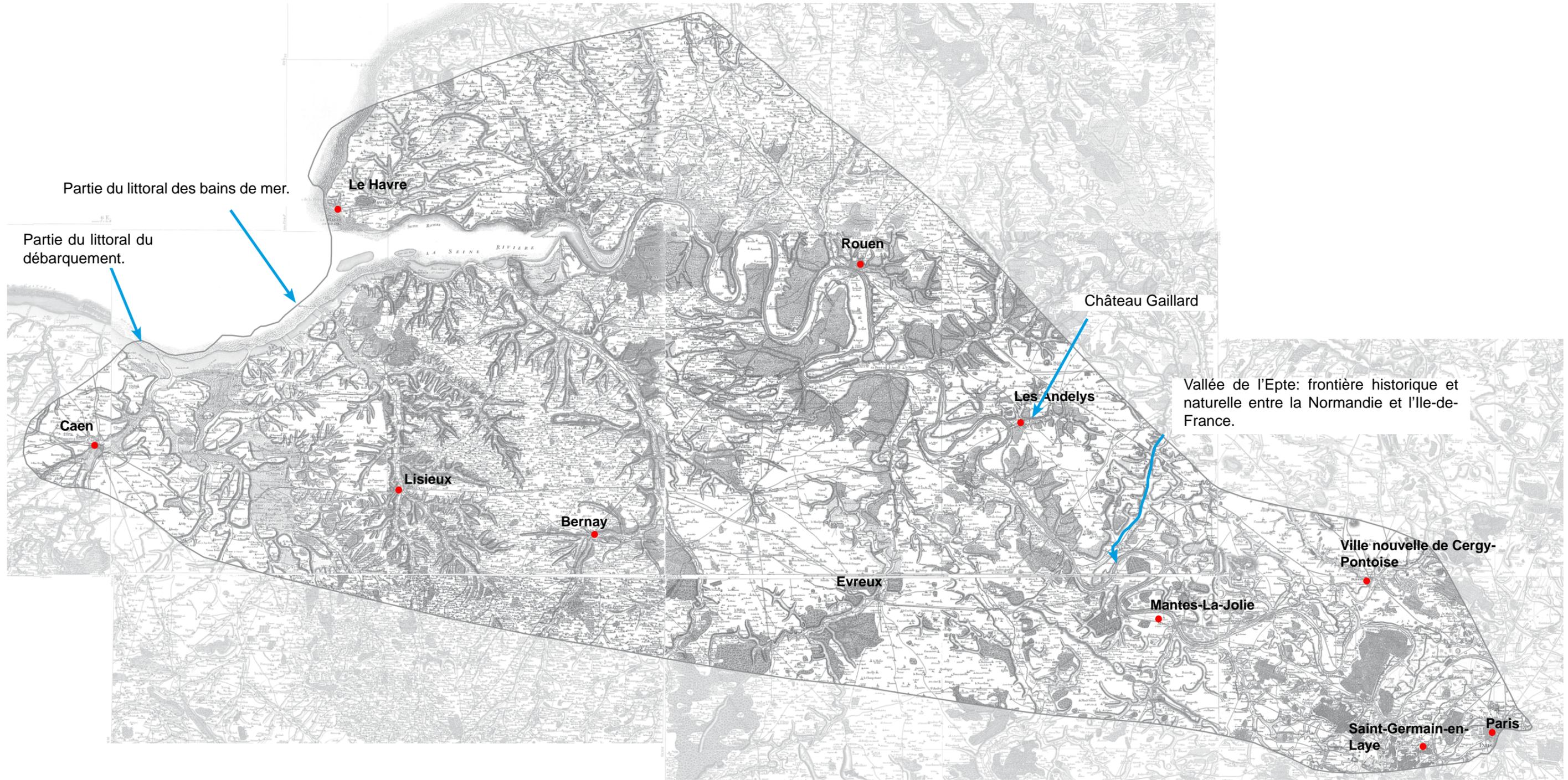
Saint Désir /Lisieux , Commonwealth War Cemetery.

Histoire de l'Île-de-France

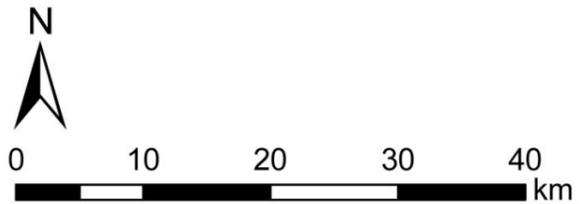
L'Île-de-France a une histoire complexe intimement liée à la grande Histoire de France et à sa gestion étatique ou royale. Il est difficile de la résumer dans cette étude, nous résumerons sa seule histoire administrative à partir de la Révolution française, afin d'expliquer son caractère spécifique à l'échelle de la zone d'étude.

A la suite de la Révolution, l'Île-de-France fut découpée en cinq départements: Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise et Aisne. La Région fut constituée après 1945 à partir de ces provinces puis la décentralisation de 1982 les consolida. En 1965, sous l'action de Paul Delouvrier (à la tête du district de la région parisienne), le nombre de département a été porté de trois à huit, y compris Paris. Autour de Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne forment la petite couronne, très urbanisée et dont la population est la plus dense avec Paris (jusqu'à 20 000 habitants au kilomètre carré). Les départements du Val-d'Oise, des Yvelines, de l'Essonne et de Seine-et-Marne constituent la grande couronne, moins dense et plus rurale. L'objectif de cette réforme administrative était éminemment politique : il s'agissait de démanteler le département de la Seine, dont le Préfet avait presque autant de pouvoir que le Premier ministre. En 1965, l'équipe de Delouvrier réalise le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (SDAURP), un document de planification spatiale ambitieux, qui remodèle profondément le visage et le fonctionnement de la région capitale (avec notamment les créations des lignes Réseau Express Régional et les villes nouvelles comme Cergy-Pontoise). Aujourd'hui, le SDRIF de 1994 (révisé en 2008) est la continuité logique de cette planification.

Carte de Cassini de la zone d'étude.



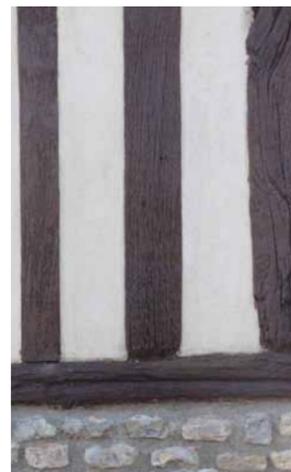
Carte dite «de Cassini», 18ème siècle. Source: Archives IGN.



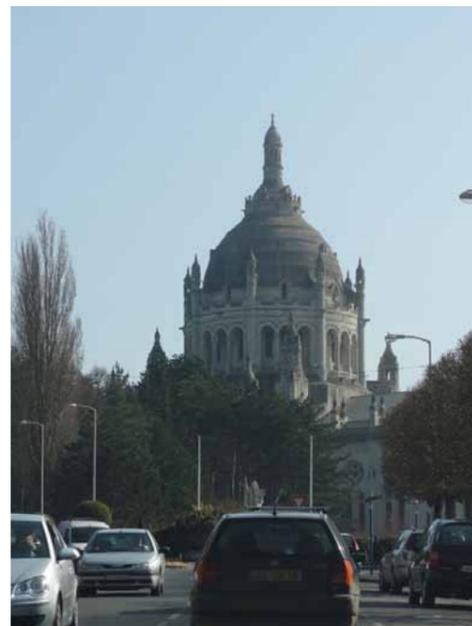
1.9 Patrimoine



Mairie des Monceaux.



Haras sur la commune de St Etienne-La-Thillaye.



Basilique de Lisieux.



Pont «Bailey» de 1948, Caparmesnil.

Le patrimoine culturel, architectural et naturel constitue un volet important du paysage du secteur étudié. L'architecture monumentale civile ou religieuse reprend très souvent les matériaux utilisés dans l'habitat rural, jouant avec les couleurs par l'utilisation du silex noir, de la brique ou de la pierre.

Haute-Normandie

La Haute-Normandie compte 403 sites (230 classés et 173 inscrits) et 1100 monuments historiques protégés (352 classés et 748 inscrits), avec prédominance des châteaux, parcs, églises et cimetières. Les sites classés et inscrits les plus étendus sont situés au niveau des vallées et notamment celle de la Seine (Boucle de Roumare, Château-Gaillard). Un parc naturel régional (PNR des Boucles de Seine Normande) concerne la zone d'étude.

Basse-Normandie

Il a été recensé plus de 200 compositions paysagères et jardinées présentant un intérêt particulier du point de vue historique, artistique ou botanique. Sans oublier les «Jardins du souvenir» que sont les cimetières militaires. En ce qui concerne le patrimoine naturel et culturel, avec 266 sites inscrits et classés, dont la qualité pittoresque, artistique ou historique du paysage a été reconnue, la Basse-Normandie offre une palette diversifiée d'espaces attrayants.

Ile-de-France

L'Ile-de-France présente une grande concentration de sites classés et inscrits dans la zone à l'ouest de Paris. Le département des Yvelines se caractérise notamment par la richesse et la variété de ses paysages et de son patrimoine naturel et culturel. Ce sont plus de 20% du territoire qui sont protégés au titre des sites classés et inscrits. Ces protections concernent la préservation des espaces naturels et agricoles, la préservation des milieux humides, l'amélioration de la qualité de l'eau, la conservation d'un tissu social actif. Fin 2009, dans la vallée de la Seine, 5 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager étaient recensées (Andrésy, Carrières-sur-Seine, Le Pecq, Mantes-la-Jolie, Croissy-sur-Seine) et un était en projet (Conflans-Sainte-Honorine).

Le Val d'Oise possède lui aussi beaucoup de sites classés et inscrits et est concerné par un Parc Naturel Régional, celui du Vexin Français.

Source: DREAL

